



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 7 février 2018**

**Délibération n° 2018-01**

Date de la convocation : 01/02/18  
Date de la publication : 08/02/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Simone GASQUET), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Motion contre la fermeture des classes dans les écoles maternelles  
et élémentaires à la rentrée de septembre 2018**

Monsieur le Maire expose que, suite à une réunion avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, en présence de Madame la Maire-Adjointe aux Affaires Scolaires, le 25 janvier dernier, il a demandé un rendez-vous à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui lui a confirmé, le 31 janvier, la fermeture de deux postes d'enseignants sur la Commune d'Aureilhan (un à l'école élémentaire Lamartine et un autre dans une école maternelle).

En conséquence, un courrier a été adressé, le 1<sup>er</sup> février 2018, à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour réitérer les arguments déjà développés et faire part de la décision de la Municipalité de s'opposer fermement à ces fermetures au regard des éléments suivants.

Monsieur le Maire rappelle que l'Education est LA PRIORITE de la Municipalité, volonté politique claire qui se traduit très concrètement par :

- Le fait que toutes les écoles de la Commune ont été rénovées ces sept dernières années, représentant un effort budgétaire considérable de 2,8 millions d'euros d'investissement ;
- des dépenses de fonctionnement liées au domaine scolaire qui s'élèvent à 25% des charges globales de fonctionnement de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle la perte ininterrompue d'élèves qui a conduit le Conseil Municipal à délibérer le 7 avril 2016, en approuvant une « Motion de défense du tissu éducatif communal », demandant un diagnostic scolaire.

Suite à la réalisation de ce diagnostic par l'Education Nationale, plusieurs axes d'amélioration ont été décelés. Certains relevaient d'une démarche partenariale entre la Commune et l'Education Nationale, d'autres s'adressaient uniquement soit à l'Education Nationale soit à la Commune.

La Commune s'est engagée dans une démarche très transparente de concertation avec tous les acteurs de l'Education en réalisant neuf réunions des groupes de travail associés, trois réunions du Comité de Pilotage du PEDT (Projet Educatif de Territoire) et deux réunions publiques à l'ECLA.

La Commune s'est encore une fois grandement investie et a notamment modifié, en concertation étroite avec les usagers, une partie de la tarification des services périscolaires (garderie et restauration) pour une application effective à la rentrée de septembre 2017.

En partenariat avec l'Education Nationale, la fusion des écoles du Centre (demandée par l'Education Nationale) et la mise en place de deux dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans ont été réalisées à la rentrée de septembre 2017.

Ce travail très conséquent a d'ores et déjà permis d'inverser la pente de la courbe des effectifs scolaires qui, pour la première fois, depuis 2010 augmentent !

Les effectifs, supports des mesures proposées par l'Education Nationale, sont faux et nécessitent les corrections suivantes : nouvelles demandes d'inscription enregistrées, prise en compte du potentiel d'élèves à scolariser. De plus, il convient également de tenir compte des programmes d'habitat qui seront livrés en mars 2018 (16 logements T3 et T4 de la résidence « Altéa » du bailleur Promologis) ou en cours de commercialisation sur la Commune.

Au vu de l'ensemble de ces éléments objectifs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter une motion pour s'opposer résolument à la fermeture de classes dans une des écoles maternelles et à l'école élémentaire Lamartine d'AUREILHAN comme suit :

Attendu que la Ville d'AUREILHAN ne saurait supporter à elle seule 12 % des mesures négatives de carte scolaire de ce département, alors que les effectifs prévisionnels font état d'une hausse du nombre d'élèves ;

Attendu que l'Education demeure LA PRIORITE constante de la Ville ;

Attendu que la Ville a investi 2,8 millions d'euros pour la rénovation de ses écoles depuis le début des années 2010 ;

Attendu que la Ville consacre 25 % de ses charges de fonctionnement aux écoles pour que les conditions d'accueil et de travail des enseignants et des élèves soient les meilleures possibles;

Attendu l'obligation de supprimer un poste d'ATSEM en cas de suppression de poste dans une école maternelle, parce que la Commune a toujours fait le choix de mettre à disposition ce Personnel qualifié dans chaque classe d'école maternelle;

Attendu que, suite aux préconisations du diagnostic scolaire, la Ville s'est engagée dans une démarche partenariale avec les Services de l'Education Nationale (14 réunions ont été organisées entre janvier et juin 2017) de façon loyale et confiante ;

Attendu que la Ville a encore beaucoup investi dans la scolarisation des enfants de moins de trois ans, tant en équipement qu'en fonctionnement, avec la mise en place de deux dispositifs spécifiques co-construits avec l'Education Nationale et ouverts il y a à peine six mois;

Attendu que les Personnels tant de l'Education Nationale que municipaux, concernés par ces dispositifs, se sont engagés dans des sessions de formation importantes ;

Attendu que la Ville a révisé ses tarifs périscolaires (garderie et restauration) à compter de la rentrée de septembre 2017 pour satisfaire toujours plus les usagers du service public;

Attendu la fusion souhaitée par l'Education Nationale des deux écoles du centre-ville et mise en œuvre à la rentrée de septembre 2017 ;

Attendu que les relations entre l'Etat et une collectivité doivent être franches et confiantes pour pouvoir construire dans la durée des projets communs ;

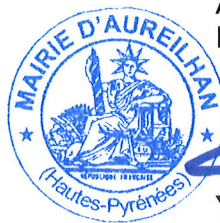
Attendu que les fermetures envisagées anéantiraient la dynamique vertueuse enclenchée depuis six mois et se traduiraient par des moyennes d'élèves par classe complètement inédites et néfastes à l'intérêt des enfants ;

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal :**

- **S'oppose fermement à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Lamartine**
- **S'oppose fermement à la fermeture d'une classe dans une école maternelle**

**Motion adoptée par le Conseil Municipal, à l'unanimité.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 7 février 2018.  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**

